

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

Proposition d'approbation d'un avenant à la convention de partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de SARRE-UNION et la Communauté de Communes de l'ALSACE BOSSUE et de convention de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de BRUMATH d'autre part relatifs au déploiement d'un chef de projets 'centralité' partagé entre le Département et les Communes de BRUMATH d'une part et de SARRE-UNION d'autre part

CP/2020/443

Service chef de file :

L - Mission aménagement, développement et emploi

Service associé :

L5 - Secteur Habitat et Logement

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie habitat 2018-2024 approuvée par le Conseil Départemental le 26 mars 2018 (CD/2018/008) et en réponse à l'axe 1 « Dynamiser les territoires pour soutenir l'attractivité résidentielle des centralités et encourager l'innovation », il a été décidé de désigner jusqu'à neuf chefs de projets « centralité » sur le territoire du Bas-Rhin. Trois postes ont ainsi été créés par décision du Conseil Départemental lors de sa séance du 13 décembre 2018 (délibération n° CD/2018/137). Ces chefs de projets ont vocation à partager leur intervention entre deux territoires.

Par délibération N°CP/2019/035 du 4 février 2019, la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé du déploiement d'un de ces postes à temps plein sur le territoire de Sarre-Union. Dans le cadre d'un partenariat aujourd'hui élargi, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'étendre le déploiement de ce poste à la Commune de Brumath dans le cadre d'un partage de son temps de travail à part égale entre deux collectivités : un mi-temps sur le territoire de la Communes de Sarre-Union et un mi-temps sur celui de la Commune de Brumath.

Il est également proposé à la Commission Permanente de solliciter les Communes de Sarre-Union (50 % de la moitié du coût du poste) et de Brumath (50 % de la moitié du coût du poste) pour financer partiellement le coût du déploiement, et d'approuver les termes des projets d'avenant à la convention entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue d'une part, et de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Brumath d'autre part.

Le Conseil Départemental a approuvé, par délibération du 26 mars 2018, la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie habitat pour la période 2018-2024 (CD/2018/008). Dans ce cadre et pour permettre aux collectivités de renouer avec l'attractivité résidentielle, le

Département souhaite impulser une démarche globale de développement des territoires, au travers de la revitalisation des villes moyennes et des bourgs-centre. Pour accompagner la vitalité et l'attractivité des centralités et afin de répondre aux défis socio-économiques des territoires de demain, le Conseil Départemental a décidé que le Département identifierait jusqu'à neuf chefs de projets « centralité » sur la période 2018-2021. Ces chefs de projets « centralité », dont le coût serait supporté à parts égales entre le Département et les collectivités partenaires, seraient dédiés au développement de bourgs-centre ou de villes moyennes.

Ainsi par délibération du 13 décembre 2018, le Conseil Départemental a approuvé la création de 3 postes de chefs de projets « centralité ». Les recrutements se feraient sur une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Les profils des chefs de projets « centralité » sont des développeurs de territoire, et portent la démarche de soutien à l'attractivité de bourgs-centres en interface avec les élus et les acteurs locaux. A ce titre, ils participent à l'élaboration des démarches (priorisation des enjeux, mise en place de plans d'action, etc.), garantissent l'articulation ainsi que la cohérence des projets et les enrichissent de leur vision, en mobilisant les forces vives du territoire et en coordonnant l'action des partenaires.

Sur le territoire Ouest, la Commune de Sarre-Union a fait part en 2019 de son intérêt quant au recrutement d'un chef de projets « centralité », en charge de développer des actions de revitalisation du centre-ville. Une première convention a ainsi été signée entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, en vue du recrutement d'un chef de projets par le Département durant une première année, pour une intervention à temps complet sur les projets de revitalisation du centre-ville de Sarre-Union.

Ce territoire est en effet marqué par des enjeux liés :

- renforcement de l'attractivité du bourg-centre de Sarre-Union,
- soutien à l'installation de commerces en centre-ville,
- lutte contre la précarité énergétique,
- requalification du bâti traditionnel pour lutter contre la vacance importante,
- valorisation du patrimoine bâti,
- développement d'actions culturelles et socioculturelles.

Pour la deuxième année, il est prévu que l'action du chef de projets de Sarre-Union puisse s'élargir également à un deuxième territoire, dans le cadre d'un temps partagé.

Sur le territoire Nord, la Commune de Brumath a fait part récemment de son intérêt quant au recrutement d'un chef de projets « centralité », en charge de développer des actions de revitalisation du centre-ville.

Cette commune est marquée par des enjeux liés :

- à la dynamisation du centre-ville (commerces, voirie, stationnement, animation...),
- au développement d'une offre de commerce adaptée et innovante sur le centre-ville et sur le nouveau quartier de La Scierie,
- à la lutte contre la vacance (commerces et logements),
- au coût du foncier,
- à la création de logement sociaux pour satisfaire aux objectifs de l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU),
- à la promotion du bâti et la valorisation du patrimoine notamment pour développer le conventionnement logement social (ANAH) avec ou sans travaux dans le parc privé existant,
- à la fédération des acteurs autour d'une image positive du territoire.

Ainsi, le chef de projets « centralité », en lien avec la chaîne d'ingénierie départementale (notamment l'ATIP, l'EPFA, le CAUE et l'ADIRA), se chargerait de mettre en place, puis de coordonner les actions en réponse aux enjeux identifiés par les 2 Communes : Sarre-Union et Brumath.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider du déploiement d'un chef de projets « centralité » dont l'action se partagerait à part égale, sur le territoire de la Commune de Sarre-Union et sur celui de la Commune de Brumath.

Afin de fixer le cadre du recrutement de ce chef de projets « centralité » entre le Département et les deux Communes, il est proposé de clarifier les droits et les obligations de chacune des parties. A cet effet, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets d'avenant à la convention de partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue d'une part, et de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Brumath d'autre part et relatifs au déploiement d'un chef de projets « centralité » pour Sarre-Union d'une part et pour Brumath d'autre part (projets annexés au présent rapport).

Ces projets d'avenant et de convention décrivent notamment les activités du chef de projets partagé, son rattachement administratif auprès du Département du Bas-Rhin ainsi que les conditions de versement des contributions financières de chacune des parties.

Les Commissions territoriales du territoire d'action Ouest et du territoire d'action Nord ont émis un avis favorable à ces propositions le 02 novembre 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide du déploiement d'un chef de projets « centralité », agent du Département du Bas-Rhin, à 50 % de son temps de travail sur la Commune de Sarre-Union, territoire de la Communauté des Communes de l'Alsace Bossue, et à 50 % de son temps de travail sur la Commune de Brumath, territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau ;

- décide de solliciter la Commune de Sarre-Union pour financer partiellement le coût du déploiement, à raison d'un maximum de 25 % d'un temps complet ;

- décide de solliciter la Commune de Brumath, pour financer partiellement le coût de ce déploiement, à raison d'un maximum de 25 % d'un temps complet ;

- approuve les termes des projets d'avenant à la convention entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue d'une part, et de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Brumath d'autre part, joints à la présente délibération, relatifs au déploiement d'un chef de projets « centralité » selon un temps partagé entre les Communes de Sarre-Union et de Brumath,

- autorise son Président à signer l'avenant et la convention.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY